

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN

N° 54

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cours de l'Ecole du Louvre à Quimper - Session 2020-2021

Un partenariat lie la ville de Quimper et l'Ecole du Louvre depuis 2005, par le biais de son musée des Beaux-Arts. Son renouvellement pour la session 2020-2021 doit se faire sous la forme d'une convention par laquelle la ville prend en charge les frais de deux cycles par an de cinq conférences, pour un montant total estimé à 3 100 euros pour les deux cycles.

Depuis la rentrée de septembre 2005, le musée des Beaux-Arts organise, dans le cadre des cours déconcentrés de l'Ecole du Louvre, deux cycles de conférences par an sur l'histoire de l'art.

Une nouvelle session est prévue durant l'année scolaire 2020-2021. Elle se tiendra dans les locaux du Pôle Universitaire Pierre-Jakez Hélias pour permettre l'accueil d'environ 200 personnes par séance.

La ville et le musée prennent en charge l'organisation des inscriptions, le dîner et l'hébergement des conférenciers, ainsi que la communication, pour un coût estimé à 1 000 euros pour les deux cycles. Par ailleurs la ville prend en charge le coût de la location de l'amphithéâtre du Pôle universitaire pour un montant estimé de 2 100 euros pour les deux cycles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention spécifiant les conditions de la collaboration entre les deux établissements.